

*Date de dépôt: 19 mai 2003*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier:**

- a) M 1511-A Proposition de motion de la Commune de Bernex concernant l'usine de méthanisation du Nant-de-Châtillon**
- b) P 1423-A Pétition concernant l'usine de méthanisation du Nant-de-Châtillon**

### **Rapport de M. Blaise Matthey**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'environnement et de l'agriculture a consacré deux séances à la pétition susmentionnée durant lesquelles elle a entendu les pétitionnaires/motionnaires et fait le point avec le DIAE.

Les pétitionnaires/motionnaires ont expliqué, comme le dit leur pétition, que l'usine de méthanisation de la station de compostage du Nant-de-Châtillon dégageait à nouveau des odeurs insupportables pour le voisinage, non seulement l'été, mais aussi en hiver, en l'occurrence pendant les fêtes de Noël. La durée des odeurs est imprévisible, mais il arrive qu'elles persistent pendant 4 ou 5 jours.

Le DIAE est parfaitement conscient de la situation qu'il a cherché à améliorer par la méthanisation, sans que cela permette de résoudre totalement le problème. Il reconnaît que les plaintes des habitants sont fondées. Un

système d'alerte, peu utilisé, a été mis en place avec déplacement des personnes compétentes de jour comme de nuit, qui devrait permettre de savoir quelle est la partie de l'installation qui sent. Il y a lieu de relever que cette dernière est confinée et désodorisée.

S'agissant des causes des émanations, elles sont vraisemblablement à rechercher, l'été du moins, dans le trop grand volume à traiter qui contraint parfois à stocker les déchets hors des installations, avant qu'ils ne soient redistribués. En période estivale, ces déchets sont envoyés dans les cantons de Vaud et du Valais pour y être traités. Des études supplémentaires sont en cours pour remédier à l'ensemble des problèmes de saturation. Il faut noter qu'il n'y a pas de solution de rechange en cas de panne, l'installation n'ayant qu'un digesteur. A noter cependant que les odeurs de Noël n'étaient pas dues à la saturation des installations et qu'il n'y pas d'explication à leur sujet.

L'un des représentants des autorités communales a suggéré de recourir à la chromatographie en phase gazeuse pour identifier les molécules responsables des mauvaises odeurs et leur provenance. L'utilité d'une telle mesure est toutefois controversée.

Il y a lieu de relever encore que l'installation, dont la capacité est de 17 000 tonnes, fonctionne bien, après une phase de démarrage difficile. Elle a toutefois reçu 21 000 tonnes de déchets l'an passé, ce qui excède sa capacité.

Le DIAE déclare être tout à fait d'accord avec le contenu de la pétition et de la motion. Il répète qu'il travaille à diverses solutions pour remédier à ce problème d'odeurs et qu'il espère regagner la confiance de la population à qui l'on avait promis que la méthanisation les résoudrait.

Satisfaite des explications fournies et constatant que le DIAE partageait les préoccupations des pétitionnaires/motionnaires, la commission a voté le renvoi de la pétition et de la motion au Conseil d'Etat à l'unanimité (2 R, 2 PDC, 3 L, 3 S, 1 AdG, 2 Ve).

Au bénéfice des explications qui précèdent, elle vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer la pétition 1423 et la motion 1511 au Conseil d'Etat.

## **Proposition de motion (1511)**

### **concernant l'usine de méthanisation du Nant-de-Châtillon**

Vu le projet de motion du Conseil municipal, amendé à l'unanimité (22 voix), relatif à la prise de position concernant l'usine de compostage du Nant-de-Châtillon,

Considérant :

- la persistance répétée des odeurs nauséabondes et insupportables émanant de l'usine de méthanisation (station de compostage) du Nant-de-Châtillon,
- les interventions répétées des autorités communales pendant ces dernières années auprès des autorités cantonales,
- l'engagement non suivi d'effets des autorités cantonales à apporter une solution,
- les nombreuses et croissantes plaintes fondées des habitants incommodés,
- les réponses insatisfaisantes obtenues à ce jour,
- qu'aucune amélioration n'est constatée malgré l'urgence de la situation,
- la volonté déterminée des autorités communales de remédier à ce problème inadmissible,
- la volonté des habitants exprimée au travers d'une pétition (P 1423),

le Conseil municipal, à l'unanimité (22 voix),

DEMANDE au Grand Conseil de la République et canton de Genève d'inviter le Conseil d'Etat à :

- faire une évaluation détaillée de la situation actuelle de l'usine de méthanisation (station de compostage) du Nant-de-Châtillon concernant notamment les odeurs nauséabondes et insupportables émanant de celle-ci en tenant compte :
  - du fonctionnement de l'usine,
  - du zonage dans le concept cantonal de la gestion des déchets ;
- transmettre aux autorités communales un rapport dressant la liste des mesures immédiates et futures qui vont être entreprises pour solutionner de manière définitive ces nuisances récurrentes et insupportables.

## **Pétition (1423)**

### **concernant l'usine de méthanisation du Nant-de-Châtillon**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les habitants de Bernex constatent :

- que la station de compostage du Nant-de-Châtillon dégage à nouveau et de plus en plus fréquemment des odeurs pestilentielles et insupportables,
- que les autorités cantonales s'étaient engagées à régler le problème par la transformation du compost en gaz méthane, ce qui a été fait, sans apporter de solution,
- que, malgré les interventions répétées des autorités communales et de certains habitants, aucune amélioration n'est constatée,

prient, en conséquence, l'autorité cantonale responsable de prendre toutes mesures susceptibles d'apporter une solution rapide et définitive à ce problème récurrent et inacceptable pour la population bernésienne et environs.

N. B. : 184 signatures  
*Conseil municipal  
de la Commune de Bernex*  
Rue de Bernex 313  
1233 Bernex